AUDIT@BB
Commissaire aux Comptes

Rapport du Commissaire aux Comptes
Exercice 2023

ASSOCIATION
PESCALUNE

143 Rue Jean Aicard

83000 DRAGUIGNAN

Pescalune

SARL au capital de 7 622.45 € - 33 Chemin Paul Signac - 83143 LE VAL
N° SIRET : 403 376 585 00036 - NAF : 6920Z
Tél : 07-82-20-10-33 - E-mail : audit.benjamin.baucher@gmail.com

AUDIT@BB
Commissaire aux Comptes

PESCALUNE

143 RUE JEAN AICARD

83000 DRAGUIGNAN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Aux adhérents de l'Association PESCALUNE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PESCALUNE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

BB

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la justification des 762 560€ versés par le Conseil Départemental du Var au cours de l'exercice 2023.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

BB

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

BB

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

  S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Val, le 22 mai 2024

SARL AUDIT@BB

Commissaire aux Comptes

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Représentée par Benjamin BAUCHER

Pescalune

BILAN
DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

ACTIF	V.A.	AMTS PROV	V.R.	2023 TOTAUX (En Euros)	2022 TOTAUX (En Euros)
Immobilisations incorporelles :	1 872,82	1 397,34	475,48		
Immobilisations corporelles :	98 234,35	35 144,19	63 090,16		
Immobilisations financières :	650,00		650,00		
ACTIF IMMOBILISE	100 757,17	36 541,53	64 215,64	**64 215,64**	**74 589,35**
Créances clients et comptes rattachés :				**163 736,15**	**60 792,34**
411 - Clients			163 736,15		
418 - Clts - Factures à établir					
4386 - Uniformation					
486 - Charges constatées d'avance			541,17	**541,17**	**528,83**
4687 - Produits à recevoir					
Valeurs mobilières de placement :					
Disponibilités :				**283 625,04**	**239 282,59**
5121 - CREDIT AGRICOLE			122 313,08		
53 - CAISSE			2 498,30		
5124 - LIVRET A			78 813,66		
5125 - DAT			80 000,00		
5187 - Intérêts courus à recevoir DAT			1 921,76	**1 921,76**	**8,25**
ACTIF CIRCULANT				**449 824,12**	**300 612,01**
TOTAL ACTIF :				**514 039,76**	**375 201,36**

PASSIF		2023 TOTAUX (En Euros)	2022 TOTAUX (En Euros)
106 - Réserves associatives	107 628,52		
115 - Réserves sous contrôle de tiers N-2	23 544,53		
115 - Réserves sous contrôle de tiers N-1	138 552,37		
120 - Résultat de l'Exercice	**148 289,95**		
FONDS PROPRES		**418 015,37**	**269 725,42**
Emprunts :		**25 925,72**	**34 954,22**
164 - Prêt Crédit Agricole	25 925,72		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :		**14 151,11**	**12 668,23**
401 - Fournisseurs	8 141,31		
4081 - Frs - Factures non parvenues	6 009,80		
Dettes fiscales et sociales :		**55 947,56**	**57 853,49**
Personnel charges à payer	18 833,21		
Personnel Autres charges 4252-4286-4282-42822	13 202,55		
4382 - Charges Sociales s/ CP s/ Précarité	4 057,73		
43111 - CMSA +4382+43821	13 428,65		
43711 - CCPMA + 43721 MUTUALIA	3 676,15		
42711 - Saisie salaires	658,35		
4421 - Prélèvement source	55,16		
4686 - Autres charges à payer	122,76		
444 - Etat - impôts sur les bénéfices	1 913,00		
487 - Produits Constaté d'Avance		**0,00**	**0,00**
TOTAL DETTES		**96 024,39**	**105 475,94**
TOTAL PASSIF :		**514 039,76**	**375 201,36**

0,00

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Pescalune

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

COMPTE RESULTAT 2023

		2023	2022
PRODUITS			
	Produits de la protect°enfance	762 560,01	633 715,61
	Produits divers - Cotisation		600,00
	Produits financiers	4 147,09	578,33
	Subventions d'exploitation	8 000,00	10 277,51
	Produits exo antérieurs		1 890,00
	Reprise sur provisions		0,00
	prise en charge soins medicaux	80,00	
	produits de gestion courante	2 962,41	
	produits exceptionnels	400,00	
	produits cession actifs cédés	15 000,00	
	TOTAL	**793 149,51**	**647 061,45**
CHARGES			
	ACHATS CONSOMMABLES	**93 141,66**	**71 428,05**
	Produits Pharma. Hygiène	2 880,43	2 491,66
	Produits d'entretien	2 075,03	1 910,57
	Fournitures administratives	1 341,22	2 245,50
	Fournitures scolaires éducatives	8 254,87	5 622,47
	Alimentation	24 980,64	21 260,35
	Eau Electricité	5 001,09	5 084,11
	Achat Matériel	324,67	2 313,92
	Vacances sorties extérieures	37 338,72	20 710,93
	Habillement	5 015,32	3 248,88
	Autres achats (hotelière, protect°,autres)	5 929,67	6 539,66
	CHARGES EXTERNES	**143 251,22**	**122 818,14**
	Locations immobilières		30 000,00
	Locations mobilières	30 522,00	6 164,96
	Locations matériels de transport	7 084,53	
	Entretien et maintenance	10 720,95	7 755,08
	Primes d'assurances	876,38	3 515,66
	Assurances transport	3 077,66	
	Documentation		0,00
	Cotisations	1 040,00	1 055,68
	Personnel détaché	49 668,66	45 106,33
	Honoraires	14 837,57	10 011,50
	Publication		148,80
	Déplacements, missions, réceptions	12 605,18	13 623,81
	Affranchissements Téléphone	1 457,75	1 795,19
	Frais bancaires	527,75	822,19
	Formations	9 717,51	2 080,25
	Pécule	1 115,28	738,69
	IMPOTS ET TAXES	**7 112,34**	**1 581,00**
	Taxes sur les salaires		0,00
	Charges fiscales sur congés à payer		0,00
	Formation professionnelle continue	2 889,34	802,00
	Autres impôts et taxes	4 223,00	779,00
	SALAIRES BRUTS	**281 250,85**	**215 659,61**
	Salaires bruts	262 078,76	205 355,96
	Provisions pour congés à payer	10 816,89	8 750,15
	Provision précarité	8 355,20	1 553,50
	CHARGES SOCIALES	**84 577,97**	**65 848,18**
	Charges sociales	84 419,16	62 360,47
	Provisions pour charges sociales sur CP	460,89	2 352,63
	Provisions pour charges sociales précarité	-302,08	1 135,08
	INTERETS EMPRUNT	**215,58**	**267,99**
	CHARGES EXCEPTIONNELLES	**14 039,14**	**608,55**
	Charges sur exo antérieurs	9,80	
	Charges de gestion courante	709,40	
	Valeur nette comptable	13 319,94	
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	**19 357,80**	**19 083,71**
	DOTATIONS AUX PROVISIONS		**0,00**
	IMPOTS SUR LES SOCIETES	**1 913,00**	**0,00**
	TOTAL	**644 859,56**	**497 295,23**
	EXCEDENT	**148 289,95**	**149 766,22**

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

ANNEXE

L'association PESCALUNE fait partie du réseau de l'Offre de Services du Groupe MSA PROVENCE AZUR.
Elle est basée sur DRAGUIGNAN, dans le VAR, et son siège administratif est situé dans les locaux de la MSA PA de DRAGUIGNAN.

L'association a pour objet de créer des structures de type Lieu de Vie et d'Accueil et d'accueillir de façon ponctuelle ou permanente des enfants et/ou jeunes placés par les services de l'aide à l'enfance.

Plus précisément, l'association PESCALUNE, autorisée par le Conseil Départemental du VAR (fonctionnement avec la dotation globale), et dont le lieu de vie est également basé à Draguignan, a pour mission l'accueil et l'accompagnement 24h/24 et 7j/7 de 6 enfants et adolescents (6 à 18 ans) en situation de handicap modéré ou présentant des troubles du comportement.
Les enfants sont placés par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Sur la totalité de l'exercice social 2023, PESCALUNE a bénéficié du forfait jour par enfant financé par le conseil départemental du Var. Au cours de cet excercice le forfait journalier a évolué 2 fois.

Règles & Méthodes Comptables

Annexe au bilan avant répartition du résultat de l'exercice clos au **31/12/2023** dont le total bilan est de **514 040 €** et le compte de résultat de l'exercice excédentaire de **148 290 €**

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du **01/01/2023** au **31/12/2023**

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels. Ces comptes annuels ont été arrêtés le **16/04/2024** par les dirigeants de l'association.

Les comptes annuels de l'exercice clos **31/12/2023**
ont été établis et présentés conformément aux dispositions du **règlement ANC 2018-06** relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices
et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimés les informations signifiactives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charge.
Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations sont ou ne sont pas inclus dans le coût de production des immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :
- Brevets & Licence : 3 ans
- Installation générales aménagement : 5 à 10 ans
- Matériels : 3 ans
- Matériels de transport : 5 ans
- Matériels informatique, mobilier et électroménager : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

PARTICIPATION, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

CREANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les provisions réglementées figurant au bilan comprennent les provisions d'indemnitées de congés payés et précarités avec charges sociales rattachées.
La contrepartie des provisions réglementées est inscrite au compte de résultat dans les charges et produits :
- d'exploitation pour les provisions pour indemnitées congés payés et précarités pour -1007,92 €.
- d'exploitation pour les provisions pour charges sociales sur indemnitées congés payés et précarités pour 158,81€

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Immobilisations

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements Acquisitions
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	1 100		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**1 100**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	24 718		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	1 046		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	34 723		19 970
Matériel de bureau, informatique et mobilier	12 353		2 334
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	**72 840**		**22 304**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	650		
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :	**650**		
TOTAL GÉNÉRAL	74 589		22 304

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles			1 100	
TOTAL immobilisations incorporelles :			**1 100**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			24 718	
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels			1 046	
Installations générales, agencements et divers				
Matériel de transport			54 693	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			14 687	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			**95 144**	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations			650	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :			**650**	
TOTAL GÉNÉRAL			96 893	

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Amortissements

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	773	624		1 397
Autres immobilisations incorporelles	**773**	**624**		**1 397**
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	2707	3 098		5 806
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations générales, agencements et divers	668	571		1 239
Installations techn. et outillage industriel	9800	8 618		18 417
Matériel de transport	8 304	6 446		14 750
Mat. de bureau, informatique et mobil.				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	**21 479**	**18 734**		**40 212**
TOTAL GÉNÉRAL	22 252	19 358		41 610

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	624		
TOTAL immobilisations incorporelles :	**624**		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	3 098		
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers	571		
Matériel de transport	8 618		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	6 446		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	**18 734**		
Frais d'acquisition de titres de participations			
TOTAL GÉNÉRAL	19 358		

État des Échéances des Créances et Dettes

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	650		650
TOTAL de l'actif immobilisé :	**650**		**650**
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	163 736	163 736	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	**163 736**	**163 736**	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**541**	**541**	
TOTAL GÉNÉRAL	164 927	164 277	650

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	25 926	9 091	16 834	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	14 151	14 151		
Personnel et comptes rattachés	32 694	32 694		
Sécurité sociale et autres organismes	21 218	21 218		
Impôts sur les bénéfices	1 913	1 913		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés	123	123		
Produits constatés d'avance				
TOTAL GÉNÉRAL	96 024	79 190	16 834	

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Charges à Payer

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	25 926
Emprunts et dettes financières divers	14 151
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 825
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	123
Autres dettes	
TOTAL	96 024

Produits à Recevoir

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	163 736
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	541
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	283 625
DAT	1 922
TOTAL	449 824

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Charges et Produits Constatés d'Avance

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	541	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	541	

Fonds associatifs

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

Ventilation des fonds associatifs	Au 01/01/2023	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2023
Réserves associatives	96 415	11 214	0	107 629
Excédent affecté à l'investissement	0	0	0	0
Réserve de trésorerie	0	0	0	0
Réserve de compensation	0	0	0	0
SOLDE	**96 415**	**11 214**	**0**	**107 629**

Tableau du report à nouveau avant répartition du résultat			
Nature du report à nouveau	Débiteur	Créditeur	Solde
Report à nouveau non affecté des activités sous contrôle de tiers financeurs	0	162 097	162 097
Report à nouveau des activités propres de l'association	0	0	0
SOLDE	**0**	**162 097**	**162 097**

Résultat Comptable par Service au 31/12/2023	Résultat
Total Centre Lieu de Vie sous contrôle financeur	142 960,94
Total Centre Vie Associative	5 329,01
Total Général	148 289,95

SARL AUDIT@BB
Société de Commissariat aux Comptes
Au Capital de 7622.45 €
33 Chemin Paul Signac-83143 LE VAL
Tel : 07 82 20 10 33
N° Siret : 403 376 585 0036

Effectif

PESCALUNE

Période du 01/01/23 au 31/12/2023
Edition du 16/04/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES			
Au	**31/12/2023**	Femmes	Hommes
Effectif	**10**	8	2
Cadre	3		
Non Cadre	7		